



2M FORMATION

Réglementation du transport routier

PUBLIC VISE

Cette formation s'adresse aux conducteurs routiers, aux exploitants et au personnel d'encadrement des entreprises de transport.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- **Connaître et respecter la réglementation du transport routier**, en tenant compte de la législation européenne et nationale.
- **Mettre en œuvre les règles du Code du travail** applicables au secteur du transport routier.
- Appliquer la Réglementation Sociale Européenne (RSE) dans le cadre de leurs activités.
- **Maîtriser les dispositifs de contrôle et comprendre les sanctions** applicables en cas d'infraction.
- **Utiliser correctement le chronotachygraphe** pour assurer la conformité réglementaire.

PRÉREQUIS

Aucun

DURÉE

0,5 JOUR
(3H30)

PRIX

350 € HT

LIEU

Occitanie

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques via support PowerPoint.
- Démonstrations pratiques sur chronotachygraphes.
- Études de cas et mises en situation pour ancrer les connaissances.
- Échanges interactifs et retours d'expérience.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

- Auto-évaluation et validation à chaud, en fin de session.
- Attestation de suivi de formation délivrée à l'issue de la formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Analyse des données télématique.
- Méthode explicative.
- Méthode démonstrative.
- Tableau de rapport d'activité et commentaires des indicateurs à suivre

PROGRAMME

1. La réglementation du transport routier.

- Cadre législatif européen (règlement CE 561/2006) et français.
- Temps de conduite et de repos : définitions et obligations.
- Exemptions et dérogations applicables.
- Responsabilités des employeurs et conducteurs.

2. Le Code du travail et le transport routier.

- Durée du travail et temps de repos selon le droit français.
- Heures supplémentaires et astreintes.
- Gestion des temps d'attente et des coupures.
- Sécurité et conditions de travail spécifiques au transport.

3. La Réglementation Sociale Européenne (RSE)

- Principales obligations des transporteurs (durée maximale, repos journalier/hebdomadaire).
- Temps de disponibilité et amplitude de travail.
- Responsabilités légales en cas de contrôle.
- Cas pratiques et mise en application.

4. Dispositifs de contrôle et sanctions (30 minutes)

- Rôle des forces de l'ordre et des inspecteurs du travail.
- Sanctions en cas d'infractions (amendes, retraits de permis, immobilisation du véhicule).
- Comment anticiper et gérer un contrôle.
- Gestion documentaire (fiches de suivi, enregistrements chronotachygraphes).

5. Manipulation du chronotachygraphe (30 minutes)

- Types de chronotachygraphes : analogiques vs numériques.
- Lecture, insertion et interprétation des cartes conducteur.
- Déclarations obligatoires et gestion des anomalies.
- Exercices pratiques de mise en situation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Formation dispensée en présentiel dans les locaux de l'entreprise.
- Délai de mise en place : environ 1 mois après la demande.
- Accès possible aux personnes en situation de handicap (adaptations spécifiques sur demande).

Délais d'accès aux formations de 2M FORMATION

Pour vos demandes de formation, contactez-nous par téléphone au 06 33 73 78 00 ou par courriel : contact@2mformation.fr.

Une fois, votre demande reçue, 2M Formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures. Nous vous contacterons par téléphone afin d'avoir un 1er échange sur vos besoins de formation.

Les formations étant réalisées en INTRA, nous envisagerons alors, la date de début de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes. Nous vous préciserons également les objectifs, les compétences acquises et les sources de financement possibles.

En fonction des disponibilités des stagiaires, du formateur, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne) à compter de la date de signature de notre convention de formation.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour toute question concernant une situation de handicap, quelle qu'elle soit, et pour évaluer et anticiper les aménagements nécessaires à votre participation, merci de prendre contact.